



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 Octobre 2022

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

SLO

ID : 034-213401896-20221020-202247-DE

Délibération N° 2022-47

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, B. FALCOU, G. NICKLES, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, N. HEREDIA, C. VORDY, C. BESSIEUX, N. ALBIGES, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, R. KERKHOF, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH et A. MOLINA

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Absent excusé :

Pouvoir : L. DEPAUW a donné pouvoir à A. MOLINA

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : Subventions associations

M. le Maire propose au Conseil municipal le versement des subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

- à l'association « APECAFO » pour un montant de 500 €
- à l'association la chasse « la Diane olonzagaise » pour un montant de 300€
- à l'association « Octobre rose » pour un montant de 50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE à l'unanimité la somme qui sera allouée à ces associations.

A Olonzac,

Le 21 Octobre 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,
Le Maire,



Luc LOUIS